

FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE

DATE : samedi 22 juillet (8h30 - 12h30)

OBJECTIF : connaître les réelles obligations imposées par la Loi 1901 et les droits d'une association à travers son fonctionnement ainsi que les responsabilités de tout président d'association

PUBLIC : Présidents, secrétaires d'association de chasse, membres du conseil d'administration ou candidats aux fonctions, chasseurs

PROGRAMME

Le système associatif : La loi 1901 et son fonctionnement

- Les statuts
- Le règlement intérieur
- L'assemblée générale

Le cas des associations de chasse

- Responsabilités civiles et pénales des dirigeants
- Organisation de manifestations

Les autres structures de chasse

- Associations non déclarées
- Association communale de chasse agréée (ACCA)

Le bail de chasse

L'organisation de la chasse en France

La chasse en Saône-et-Loire

- Fonctionnement et organisation de la FDC 71
- Adhérents (chasseurs, détenteurs de droit de chasse)
- Schéma départemental de gestion cynégétique
- Plans de chasse, plans de gestion, notion de territoire, droit de destruction...

NOMBRE DE PLACES : 25	RESPONSABLE DE FORMATION : Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Anthony MORLET</i>
INFOS PRATIQUES : Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	INTERVENANT : Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACT : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)